



LICENCE PROFESSIONNELLE
Développement et protection
du patrimoine culturel
U.A.G.



LICENCE PROFESSIONNELLE

DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION

DU PATRIMOINE CULTUREL

I FICHE SIGNALÉTIQUE

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE	
Licence professionnelle "Développement et protection du patrimoine culturel"	
Habilitation ministérielle (juillet 2002) Co-financement : Education nationale, Régions Martinique et Guadeloupe, Drac Martinique et Guadeloupe	
Localisation des enseignements : - UFR Lettres et Sciences Humaines, U.A.G., Campus de Schœlcher, Martinique - UFR Lettres et Sciences Humaines, U.A.G., Camp Jacob (Saint-Claude), Guadeloupe	
Date d'ouverture : septembre 2003 (Schoelcher), septembre 2004 (Saint-Claude)	
Composantes responsables de la formation : Départements d'Histoire et de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Campus de Schœlcher, UAG Composante associée : - Groupe de Recherche AIP-GEODE (Archéologie industrielle et Patrimoine / Géographie-Environnement Caraïbe)	
Responsables de la formation : Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL, Professeur de Géographie ; Danielle BEGOT, Professeur d'Histoire Responsable de la filière Patrimoine/documentation : Danielle BEGOT, Professeur d'Histoire contemporaine Responsable de la filière Environnement/tourisme : Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL, Professeur de Géographie physique tropicale Coordination générale : Françoise PAGNEY BENITO-ESPINAL	
Faculté des Lettres (Campus de Schoelcher) Secrétariat d'Histoire : Tél. : 0596.72.74.85 Fax : 0596.61.18.69	Antenne des Lettres et Sciences Humaines de Guadeloupe, Saint-Claude : 0590.75. 22.36 Antenne des Lettres et Sciences Humaines de Guadeloupe, Bergevin : 0590. 21.73.42 ; 05.90. 21. 40. 34 * Courriel : licence.patrimoine@martinique.univ-ag.fr * Adresse web de l'université : www.univ-ag.fr

II PRESENTATION DU PROJET

La Licence professionnelle **Développement et protection du patrimoine culturel** est destinée à la Martinique et la Guadeloupe, qui accueilleront chacune une formation. La volonté de construire une formation commune aux deux départements va dans le sens d'un renforcement de la cohésion de l'Université des Antilles et de la Guyane.

Les domaines - étroitement liés sur le terrain - du patrimoine, de la documentation, de l'environnement et du tourisme, connaissent dans ces régions un développement sans précédent. En témoignent les débuts de l'inventaire, la sauvegarde du patrimoine architectural, le souci croissant de la protection de l'environnement et la multiplication des projets culturels (création de musées, commémorations, expositions...). Le développement de l'activité touristique s'ajoute à l'intérêt porté par les populations à leur mémoire et à leur milieu pour générer une demande importante des administrations locales et des professionnels du tourisme pour des diplômés de niveau Bac + 3 dans ces domaines.

La Martinique et la Guadeloupe forment aujourd'hui un grand nombre de diplômés de Lettres et Sciences humaines au niveau Bac + 2, qui n'ont guère d'autre choix que de poursuivre la voie aléatoire des concours d'enseignement ou celle, plus élitiste encore, de la recherche. La Licence **Développement et protection du patrimoine culturel** vise en premier lieu à offrir un débouché supplémentaire et immédiat à des étudiants qui n'ont pas le désir ou les moyens de poursuivre des études universitaires plus longues. Les étudiants titulaires d'un DEUG d'Histoire, de Géographie, de Lettres modernes, d'Anglais, d'Espagnol, de LCR, de SVT, d'un BTS Tourisme ou de tout autre diplôme de niveau équivalent sont directement concernés par ce projet. D'autre part, il existe en Martinique et en Guadeloupe dans les secteurs du patrimoine, de l'environnement, de la documentation et du tourisme, nombre de salariés qui désirent faire valider leurs compétences par un diplôme universitaire, et acquérir à cette occasion un complément de formation. La Licence professionnelle **Développement et protection du patrimoine culturel** est également ouverte, pour un quart des effectifs, à cette population de professionnels. Enfin, en fonction de la demande et des places disponibles, la formation peut accueillir (sur le contingent de formation initiale) des étudiants étrangers en provenance des universités de la Caraïbe qui ont passé une convention avec l'U.A.G.

L'organisation de l'année se fait sur la base d'une semestrialisation, afin de permettre aux étudiants de réaliser leur stage et leur projet tutoré dans un autre site que celui de leur formation. Le premier semestre est consacré aux enseignements des universitaires et des intervenants professionnels, sous la forme de cours et de séminaires. Le second semestre accueille le stage en entreprise et le projet tutoré. Chacun des sites (Martinique, Guadeloupe) organise ses enseignements professionnels et ses stages. Les enseignements universitaires sont dispensés dans l'un ou l'autre des deux sites et communiqués par la voie de cours en lignes et/ou visio-conférence.

III DESCRIPTION DU PROJET

A - Objectifs de la formation

La Licence professionnelle **Développement et protection du patrimoine culturel** a pour objectif de former des acteurs capables de comprendre et de résoudre des problèmes liés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine historique et naturel. Elle présente deux filières de spécialisation : “ Patrimoine/Documentation ” et “ Environnement/Tourisme ”.

Le personnel, formé à des fins professionnelles, est appelé à exercer ses compétences dans les administrations de ces secteurs d’activité (Archives départementales, DRAC, Conservatoire du Littoral...), dans la fonction publique territoriale (Bureau du patrimoine, attachés de mairie spécialisés dans la gestion des archives, du patrimoine et du tourisme), dans les musées et dans le tourisme (guides-conférenciers, animateurs du patrimoine, personnel de l’écotourisme).

Professions visées (d’après la nomenclature des formations) :

- 32. Communication et information : 325. Documentation, bibliothèques
- 33. Services aux personnes : 334. Accueil, tourisme.
335. Animation culturelle
- 34. Services à la collectivité : 341. Aménagement du territoire, développement.
342. Protection et développement du patrimoine

B - Partenariat

- avec les milieux professionnels

La formation est fondée sur la collaboration entre une équipe universitaire venue des départements d’Histoire, de Géographie et de Langues, et une équipe originaire des milieux professionnels. Cette dernière est impliquée : - dans la procédure de sélection des candidats ; - dans les enseignements dispensés au premier semestre ; - dans l’organisation des stages ; - dans le choix, le suivi et l’appréciation du projet tutoré ; - dans l’attribution du diplôme.

Dans ce but, des conventions précisant tous les détails de la collaboration, seront signées entre l’U.A.G. et les organismes concernés. Les personnes recrutées en qualité feront l’objet d’un contrat de vacataire.

- avec d’autres établissements de formation

Le Service d’éducation permanente et de formation continue (SEPFC) de l’UAG, le Centre de Validation des Acquis Professionnels et le Centre Académique de Formation Continue ont accepté le principe d’une collaboration.

- avec les organismes de documentation et de recherche

La Bibliothèque universitaire, l’E.O.A.D., les SCUIO-IP et les CRDP des deux îles sont associés au projet, ainsi que les groupes de recherche liés au département d’Histoire (AIP-CARDH : Archéologie industrielle et Patrimoine / Centre antillais de recherche et de documentation historiques, Dir. Mme BEGOT) et de Géographie (GEODE : Géographie-Environnement Caraïbe, Dir. M. BURAC).

C - Publics concernés

Effectifs attendus par site (Martinique, Guadeloupe)	2003	2004	2005	2006
Formation initiale	15	15	20	20
Formation continue	5	5	10	10

Nota : le rapport FI/FC sera affiné en fonction de la demande.

- Formation initiale

La formation initiale est ouverte : - aux étudiants en possession du DEUG d'Histoire, de Géographie, d'Anglais, d'Espagnol, de LCR, de SVT ; - aux détenteurs d'un BTS Tourisme ; - aux étudiants originaires d'Etats de la Caraïbe ayant passé une convention avec l'U.A.G., détenteurs d'un diplôme de niveau DEUG.

Le recrutement des candidats se fait sur dossier (diplômes, lettre de motivation exposant le projet individuel).

- Formation continue

La formation continue est ouverte aux salariés travaillant dans les professions des secteurs concernés par la Licence **Développement et protection du patrimoine culturel**.

Le recrutement des candidats se fait sur dossier (diplômes, acquis professionnels, lettre de motivation exposant le projet individuel) et sur entretien avec l'un des responsables universitaires de la formation et un professionnel du secteur concerné.

La procédure de validation des acquis professionnels requiert le concours d'un responsable universitaire et d'un responsable professionnel. En fonction de leur qualification, les candidats à la formation continue seront dispensés du stage et, le cas échéant, du projet tutoré.

IV ORGANISATION DE LA FORMATION

A- Descriptif

La formation comprend un total de 805 h réparties en 255 h d'enseignements, 450 h de stage (12 semaines) et 100 h correspondant à la préparation du projet tutoré. Etendue sur deux semestres, elle se découpe ainsi:

Semestre 1 :

1. Tronc commun (165 h) :
 - UE1 : Enseignements disciplinaires : Histoire et Géographie de la Caraïbe
 - UE2 : Enseignements complémentaires : Langues et cultures de la Caraïbe, NTIC
 - UE3 : Formation sur le terrain : sortie sur le terrain ou voyage d'étude
2. Spécialisation, UE4 (90 h) ; deux filières, au choix :
 1. Patrimoine/Documentation : Patrimoine de la Caraïbe ; Documentation et traitement de l'archive ; Inventaire et muséographie
 2. Environnement/Tourisme : Environnement tropical insulaire ; Aménagement du territoire ; Développement touristique

Semestre 2 :

3. Stage, UE5 (450 h) :

Stage de 12 semaines en administration ou en entreprise, avec deux demi-journées de regroupement à l'université.
4. Projet tutoré, UE6 (100 h) :

Projet professionnel réalisé sous le double tutorat d'un universitaire et d'un professionnel.

B- Organigramme

1^{er} semestre (255 h)	UE concernée (coefficients)	Disciplines concernées	Total heures	cours	TD
TRONC COMMUN (165 h)	UE 1 (2)	Enseignements disciplinaires : - Histoire de la Caraïbe - Géographie de la Caraïbe	35 35	20 20	15 15
	UE 2 (2)	Enseignements complémentaires : - Langues et cultures de la Caraïbe - NTIC	35 35	10 10	25 25
	UE3 (1)	Formation sur le terrain : - sortie sur le terrain ou voyage d'étude. Réalisation d'un compte-rendu	25		
SPECIALISATION 1 PATRIMOINE/ DOCUMENTATION (90 h)	UE 4 (3)	- Patrimoine de la Caraïbe	30	20	10
		- Documentation et traitement de l'archive	30	20	10
		- Inventaire et muséographie	30	20	10
SPECIALISATION 2 ENVIRONNEMENT/ TOURISME (90 h)	UE 4 (3)	- Environnement tropical insulaire	30	20	10
		- Aménagement du territoire	30	20	10
		- Développement touristique	30	20	10
2^{ème} semestre (550 h)				-	-
STAGE	UE 5 (3)	Stage de 12 semaines + 2 demi-journées de regroupement à l'université. Rédaction d'un journal de stage	450	-	-
PROJET TUTEUR	UE 6 (3)	Réalisation d'un projet écrit sous la direction d'un tuteur universitaire et d'un tuteur professionnel	100	-	-
TOTAL ANNEE	(14)		805		

C- Modalités de l'enseignement et de l'évaluation

1. Modalités de l'enseignement

Les enseignements du tronc commun et de la spécialisation ont lieu au premier semestre. Les premiers sont dispensés sur le site universitaire, dans les locaux de la Faculté des Lettres.

Les cours de langues et d'informatique sont assurés sur les deux îles (UE 2). Les enseignements disciplinaires (UE 1) sont dispensés soit en Martinique, soit en Guadeloupe et diffusés sur le serveur de l'université ou par visio-conférences. Ces enseignements font appel aux cours magistraux, aux travaux dirigés et à l'autoformation (utilisation des salles multimédia de la Faculté et de la Bibliothèque universitaire).

Les interventions des acteurs professionnels (UE 4) se font sous la forme de séminaires sur le site universitaire ou sur un site professionnel.

2. Evaluation des enseignements

Conformément à la réglementation universitaire, la validation des acquis théoriques se fait par un contrôle continu écrit ou oral (étude de cas, de documents...) et un examen terminal. Voir en ANNEXE le Règlement général du contrôle des connaissances de l'Université.

3. Organisation du stage

L'étudiant choisit un organisme d'accueil dans la liste qui lui est présentée par les responsables de la formation. Il peut éventuellement en proposer un de son choix.

Le stage, d'une durée de 12 semaines (450 h), est organisé selon les modalités définies par l'arrêté du 9 avril 1999. Il fait l'objet d'une convention entre l'Université et l'entreprise ou l'administration, qui précise les modalités du stage et de son évaluation.

Chaque stagiaire est suivi par un tuteur professionnel et un tuteur universitaire. Le premier assure l'intégration du stagiaire dans le monde du travail. Le second, par sa (ou ses) visite(s) sur le lieu de stage et à travers les deux demi-journées de regroupement à l'université, appuie l'élaboration du projet tutoré (voir ci-dessous).

Le stage fait l'objet d'un rapport ou d'un journal de stage.

L'évaluation du stage est réalisée conjointement par les deux tuteurs, sur la base de l'acquisition des compétences professionnelles et du rapport de stage.

4. Le projet tutoré

Le projet tutoré est un projet professionnel destiné à démontrer la capacité du stagiaire à s'intégrer dans le monde de l'entreprise. Il est réalisé par l'étudiant avec les conseils d'un tuteur professionnel et d'un tuteur universitaire. Le projet tutoré compte pour 100 h dans la formation. Le choix du sujet fait l'objet d'une concertation entre l'intéressé et ses tuteurs. Il peut s'agir, par exemple, d'un projet de type suivant :

- création d'une entreprise
- aménagement d'un musée
- mise en valeur d'un site naturel ou culturel
- commémoration d'un anniversaire
- aménagement touristique d'une commune
- inventaire d'un fonds d'archives privées
- gestion d'un risque naturel
- étude d'impact sur l'environnement
- préparation d'une exposition

L'évaluation du projet tutoré se fait à l'occasion de sa soutenance devant un jury composé (au moins) des deux tuteurs.

5. La délivrance du diplôme

Le diplôme de Licence professionnelle **Développement et protection du patrimoine culturel** est délivré par un jury composé d'enseignants universitaires et d'acteurs professionnels dans les proportions et les conditions définies par l'arrêté du 17 novembre 1999.

Le calendrier des évaluations et de la délivrance du diplôme se conformera à celui de l'université.

6. Tableau des crédits ECTS

	crédits ECTS
TRONC COMMUN	20
SPECIALISATION	10
Total 1^{er} semestre	30
STAGE	15
PROJET TUTEUR	15
Total 2nd semestre	30
TOTAL DIPLOME	60

V LES ACTEURS DE LA FORMATION

Les intervenants universitaires

Ce tableau représente la répartition des enseignements assurés durant l'année universitaire 2003-2004 sur le campus de Schoelcher. Il est susceptible de subir des modifications pour la prochaine année universitaire, et sera adapté en fonction des intervenants professionnels pour le Camp Jacob (Guadeloupe).

	Enseignements dispensés	heures
DEPARTEMENT D'HISTOIRE		
Danielle BEGOT, PR, Hist. contemporaine	Patrimoine de la Caraïbe, terrain, muséographie	33 dt 13 terrain
Benoît BERARD, ATER Département d'histoire	Archéologie de la Caraïbe+Terrain	23
Serge MAM LAM FOUCK, PR Hist. contemporaine	Histoire de la Caraïbe	13
Jean-Pierre SAINTON, MCF Hist. contemporaine	Histoire de la Caraïbe	13
Annie SAUNIER, Prof, Hist. médiévale	Histoire de la Caraïbe	3
Dominique ROGERS, MCF Hist. contemporaine	Traitement archives	9
Laurent JALABERT, MCF Hist. contemporaine	Traitement archives	4
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE		
Françoise PAGNEY, PR Géographie physique tropicale	Géographie de la Caraïbe ; Environnement tropical + terrain	23
André CALMONT, MCF Géographie humaine	Géographie de la Caraïbe	25
Philippe JOSEPH, MCF Géographie physique tropicale	Environnement tropical +Terrain	13
Pascal SAFFACHE, MCF Géographie/Aménagement	Aménagement de l'espace	10
Thierry HARTOG, MCF Géographie humaine	Développement touristique	15
AUTRES DEPARTEMENTS		
Raphaël CONFIANT, MCF DEPA	Langues et cultures de la Caraïbe	25
Mme RAMASSAMY, ATER DEPA		
M.ARSAYE, ATER DEPA	Créole	10
Mme SINSEAU, Chargé de cours Anglais	Anglais	10
Milka HUMBERT-VALENTIN, MCF Espagnol	Espagnol	10
Bruno OLLIVIER, PR DEPA	NTIC	17

Les intervenants professionnels

Les acteurs professionnels :

- dispensent des enseignements, dans le cadre des filières de spécialisation, pour un total (par filière) de 50 h sur 90 h.
- accueillent et encadrent des stagiaires.

Le tableau suivant fait état des engagements fermes pris par un certain nombre d'acteurs professionnels au nom de l'administration ou de l'entreprise dont ils dépendent, pour dispenser un enseignement de 2 à 5 h et/ou pour accueillir un ou plusieurs stagiaires (S et S + dans les tableaux ci-dessous).

Ces listes concernent l'organisation de la première année d'existence de la Licence (2003-2004). En effet, considérant l'intérêt porté par les professionnels à cette

formation et la nécessité de maintenir une ouverture sur la variété et la richesse de la vie professionnelle, on distinguera :

- un “noyau dur” d’intervenants, entrant dans un partenariat régulier (Filière 1 : DRAC, Archives Départementales, Bureaux du patrimoine ; Filière 2 : Office National des Forêts, Comités du tourisme, Parc Naturel Régional, Parc National, Offices de tourisme, DIREN...);

- un volant de partenaires occasionnels (bibliothèques et médiathèques, organismes touristiques, fondations culturelles, associations...) variant en fonction de la vie culturelle locale (commémorations, expositions, fondation de musées) et des besoins de la formation.

Nota : Dans un souci d’ouverture en direction de la Caraïbe, les départements de langues entendent confier une partie de leurs enseignements à des lecteurs venus des Etats voisins.

Filière PATRIMOINE/DOCUMENTATION

Etablissement	Nom du responsable	Enseignement dispensé
Archives départementales	Mme TAFFIN	Archivistique, documentation
Bibliothèque Universitaire	Mme PAJARD	Bibliothéconomie
Médiathèque du Lamentin	M. BARATINY	Documentation, Muséographie
Bureau du Patrimoine	Mme BEUZE	Documentation, muséographie
Musée d’Archéologie et de Préhistoire	Mme CELMA	Muséographie
DRAC, Inventaire	M. HAUSS	Inventaire
DRAC, Monuments historiques	Mme FRANCOIS	Patrimoine
DRAC, Archéologie	M. KAYSER	Patrimoine
SDA	M. JACQUA	Patrimoine

Filière ENVIRONNEMENT/TOURISME

Etablissement	Nom du responsable	Enseignement dispensé
Parc naturel régional de la Martinique (PNRM)	M. NOZEL	Aménagement, Développement touristique
Direction Régionale de l’Environnement (DIREN)	Mrs PERRON et DELAUNAY	Environnement tropical
Conservatoire de l’espace littoral	Mme MOREAU	Aménagement
Office National des Forêts	M. LEROY	Aménagement
Météo-France	Mme CARNINO-DECAM	Environnement tropical
Office Départemental du Tourisme Martiniquais	M. BAJAL	Développement touristique
Service Départemental de l’Architecture (SDA)	M. JACQUA	Aménagement
Maisons des Volcans	M. HELENON	Environnement tropical
Galerie botanique	Mme CHALONO	Environnement tropical
Jardins de Balata	M. THOZE	Aménagement
ARDTM	M. GLONDU	Développement touristique

Intervention professionnelle commune aux deux filières

Etablissement	Nom du responsable	Enseignement dispensé
STRENET, Entreprise de services informatiques	M. GUILLAUME, chef de projet informatique	UE3 : création de sites internet

VI TABLEAU GENERAL DES ENSEIGNEMENTS

1^{er} semestre (255 h)	Disciplines concernées	Total heures	Intervenants (et nombre d'heures)	qualité
TRONC COMMUN (165 h)	Enseignements disciplinaires :			
	- Histoire de la Caraïbe	35	Bérard (6), Mam Lam Fouck (13), Sainton (13), Saunier (3)	Univ.
	- Géographie de la Caraïbe	35	Burac (10), Calmont (15), Pagney (10)	Univ.
	Enseignements complémentaires :			
	- Langues et cultures de la Caraïbe	35	Confiant , Ramassamy (25), Humbert- Valentin (10) ou Arsaye (10) ou Sinseau (10)	Univ.
	- NTIC	35	Ollivier (17) Guillaume (18)	Univ. Prof.
	Formation sur le terrain :	25	Histoire : Bérard (15), Bégot (13) Géographie : Pagney (5), Joseph (5) Calmont(7), Hartog (7), Saffache (7)	Univ.
FILIERE 1 PATRIMOINE/ DOCUMENTA- TION (90 h)	- Patrimoine de la Caraïbe	30	Bégot (10), Bérard (5) Beuze (3), François (4), Kayser (4), Jacqua (4)	Univ. Prof.
	- Documentation et traitement de l'archive	30	Rogers (9), Jalabert (4), Taffin (7), Pajard (5), Baratiny (5)	Univ. Prof.
	- Inventaire et muséographie	30	Bégot (10) Hauss (10), Celma (5), Beuze (5)	Univ. Prof.
FILIERE 2 ENVIRONNEME NT/ TOURISME (90 h)	- Environnement tropical insulaire	30	Pagney (8), Joseph (8) Perron, Delaunay (4), Hélénon (4), Chalono (2), Carnino-Decam (4)	Univ. Prof.
	- Aménagement de l'espace	30	Saffache (10) Jacqua (5), Leroy (4), Thoze (3), Nozel (5), Moreau (3)	Univ. Prof.
	- Développement touristique	30	Hartog (10) Nozel (5), Glondu (5), Bajal (5)	Univ. Prof.

Total :

	heures universitaires	%	Heures professionnels	%
Tronc commun	147	89	18	11
Filière	40	45	50	55
TOTAL	187	73	68	27